

OBJET : Autorisation de signature de la convention relative au Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2025-2028 labellisé « Plan Mercredi »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L.551-1, D521-12 à D411-2 et R551-13,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment ses articles R227-1 et R227-16,

Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu la délibération n°2023/25 du 9 février 2023 adoptant le Projet Educatif de Territoire pour la période 2022-2025,

Considérant :

- Le souhait de la Ville de renouveler et réaffirmer son engagement en faveur de la réussite éducative de chaque enfant, en collaboration avec l'ensemble des acteurs éducatifs et les familles,
- La décision d'organiser le temps scolaire sur 4 journées par semaine à la rentrée de septembre 2018, suite à une large concertation auprès des acteurs éducatifs et des familles ;
- La validation par les Services Départementaux de l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Maritime du renouvellement du Projet Educatif de Territoire 2025-2028 présenté par la Ville, ainsi que l'octroi du label « Plan mercredi » ;
- La nécessité que les associations partenaires, gestionnaires d'accueils de loisirs périscolaires du mercredi, à savoir la Maison Pour Tous, doivent être signataires de la convention pour bénéficier du label « Plan mercredi » ;

Il est proposé au Conseil Municipal

- De confirmer l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe, pour une durée de trois ans à compter de septembre 2025 et jusqu'à août 2028.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n°2025-94 est adoptée.



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme
Maire,
Conseiller Départemental,
Alexis RAGACHE

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	34
Nombre de présents :	25
Convocations :	3 OCTOBRE 2025

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THEODORE, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, M. Stéphane DELAHAYE et Mme Catherine DEPITRE.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU	Pouvoir à Mme Laurence RENOU
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Adeline DIANISSY	Pouvoir à M. Luc LESIEUR
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
- Mme Khadija EL ARRAM	Pouvoir à Mme Adeline POLLET
- Mme Camille FERET	Pouvoir à M. Alexis VERNIER
- M. Benoît HEBERT	Pouvoir à Mme Julie GODICHAUD
- Mme Sylvie FAURE	Pouvoir à Stéphane DELAHAYE
- M. Jean-Baptiste BARDET	

--ooOoo--

Monsieur Clément THEODORE remplit les fonctions de secrétaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20251009-2025-094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2025
Publication : 17/10/2025